



Règlement des « Coups de cœur » 2026

Thème : « **Arbre (s)** »

Article 1_- Organisation :

Objectif Image Angers organise une sélection de photographies sous forme de « coups de cœur » dont le thème est « **Arbre (s)** ».

Son échéance est fixée au :

Mercredi 28 janvier 2026

Article 2 – Conditions générales de participation :

La participation à cette sélection est gratuite.

Elle est exclusivement réservée **aux adhérents d'Objectif Image Angers ainsi qu'aux adhérents de l'ASPTT Angers.**

Article 3 - Présentation des photographies :

Tirage papier :

Chaque photographe pourra présenter au maximum 3 photographies sur tirage papier de format 20 x 30 cm.

Ce format est impératif pour permettre l'encadrement ultérieur et les expositions. Ces tirages pourront être en couleur ou en noir et blanc mais concourront dans un classement unique.

Les photographies comporteront au verso les mentions suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse
- n° de téléphone
- adresse mail
- appartenance du concurrent (ASPTT Angers ou Objectif Image Angers)
- un titre et/ou une légende de la photo

Les mentions haut et bas devront aussi être apposées sur ce verso afin d'éviter les erreurs de présentation.

Sans ces mentions, les photos ne seront pas prises en considération.

Aucune mention ne devra apparaître sur le recto de la photo.

Fichiers numériques :

Les photographes fourniront un fichier numérique de chacune de leur photo au format jpeg et avec les dimensions : 1920px pour le plus grand côté.

Le fichier sera nommé : nom_prenom_arbres1

Toutes les photos présentées pourront être projetées sur écran lors de la remise des prix et seront diffusées sur le site web du club Objectif Image Angers.

Article 4 - Proclamation des résultats et remise des prix :

La remise des prix aura lieu lors d'une soirée au cours du premier trimestre 2026.

Article 5 - Jury et critères de sélection :

Toutes les photos concourent aux deux coups de cœurs Objectif Image Angers

Coups de cœur du jury :

Un jury composé de 3 à 5 membres, photographes ou artistes expérimentés sélectionnera sans les classer, **trois** photographies selon des critères de qualité esthétique et technique et de valorisation du thème « **Arbre(s)** » :

- Gestion de la lumière
- Cadrage et composition
- Créativité et originalité dans le traitement du thème
- Sensibilité du juré (émotion, coup de cœur)

Un prix sera attribué aux trois lauréats.

Le jury se réserve le droit :

- de refuser une photographie s'il considère, après justification, que l'esprit et l'éthique du concours n'ont pas été respectés.
- de désigner un nombre inférieur de lauréats s'il juge la qualité des œuvres insuffisante.

Coup de cœur des adhérents :

Lors de la soirée de remise des prix, et avant publication des résultats, les adhérents choisiront **une** photographie selon les mêmes critères de qualité esthétique et technique et de valorisation du thème « **Arbre(s)** ».

Les adhérents ne pourront pas voter pour leur(s) propre(s) photo(s).

Un prix sera attribué au lauréat.

Article 6 - Les photos feront l'objet d'expositions :

Toutes les photos seront mises sous cadre de format 30x45 avec passe-partout à la charge du club organisateur.

Elles seront exposées dans divers locaux : ville d'Angers, ASPTT etc...

Les concurrents qui le souhaiteront pourront récupérer leurs tirages à l'issue de la dernière exposition.

Article 7 - Droits photographiques :

La participation à cette sélection implique l'autorisation par les auteurs de la publication de leurs œuvres dans le cadre exclusif de cette sélection (expositions numériques ou papier et site web du club).

Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord préalable de l'auteur.

Article 8 - Divers :

Les organisateurs se réservent le droit de toute modification de ce règlement, y compris de l'annulation de la sélection, sans que les candidats puissent prétendre à un quelconque dédommagement. Chaque participant en sera alors averti.

La participation à cette sélection implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Article 9 – Dépôt des œuvres

Les photographies seront déposées ou envoyées au club, **37 route de Bouchemaine 49000 Angers.**

Les fichiers numériques seront envoyés à Win Lam Stratmains.

La date limite de réception des images sur papier et au format numérique est fixée au mercredi 28 janvier 2025.

Renseignements :

Dominique LOUBET, président d'Objectif Image Angers

06 74 93 98 83

dominique.loubet@me.com

Envoi des fichiers numériques :

Win Lam STRATMAINS, membre du comité directeur d'Objectif Image Angers

06 34 55 77 24

wl_stratmains@yahoo.fr

Échanges avec le lycée du Fresne

Les étudiants en BTS en Aménagement paysager du lycée agricole du Fresne, situé à Sainte-Gemmes-sur Loire, ont chaque année un projet dans le cours d'éducation socio-culturelle.

Cette année ils effectuent un travail sur le recensement des arbres remarquables sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire en partenariat avec la FNE (France nature environnement).

Une valorisation de ce travail est à imaginer par chaque groupe de 5 élèves, pour le 12 mars 2026.

Un des groupes de 5 étudiants a fait le choix d'organiser un concours photos avec une exposition.

Pour cela ils ont besoin de conseils et OI49 s'est proposé de les aider.

En échange, ils proposent :

- de donner leur coup de cœur après visualisation des fichiers numériques anonymisés adressés pour le « coups de cœur » d'Objectif Image Angers.
- d'exposer les photos des coups de cœur « Arbre(s) » le 12 mars

Coup de cœur des BTS Aménagement paysager du Fresne :

Un jury composé de 5 élèves du BTS Aménagement paysager du lycée du Fresne sélectionnera **une** photographie selon les mêmes critères de qualité esthétique et technique et de valorisation du thème « **Arbre(s)** ».

Un prix sera attribué au lauréat.

Le résultat du coup de cœur « Lycée du Fresne » sera proclamé en même temps que les autres résultats.